

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN  
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°200220241

DATE DE CONVOCATION : .....

15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourden.

DATE D'AFFICHAGE : .....

15 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

12

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Alain Guéguen qui a donné procuration à Philippe Ansquer

Christine Huiban, absente excusée

Christophe Philip, absent excusé

Bruno Quniou, absent excusé

Secrétaire élue : Armelle Evenat

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2023  
Budget principal et budgets annexes en M57 et M4**

Madame le Maire rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ainsi que l'article L.1612.12 qui institue que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes,

Madame le Maire mentionne la délibération du 28 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour la commune de Trégourez en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Commune de Trégourez,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes » et évite la redondance et le volume de ces deux documents,

Par ailleurs, le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable. Le CFU apporte une information enrichie de données budgétaires et d'information patrimoniales.

Le CFU met en exergue les données comptables à côté des données financières, il permet ainsi de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances publiques.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2023 car Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Lénaïk Jourden propose de désigner Philippe Ansquer en sa qualité d'Adjoint aux finances.

Monsieur Philippe Ansquer, Adjoint délégué aux finances, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2023 afférents :

- Au budget principal
- Au budget de l'eau
- Au budget de l'assainissement
- Au budget du lotissement du Rest -Hameau du Verger

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

## Budget principal

Fonctionnement	
Dépenses	646 884,79
Recettes	911 448,54
Résultat exercice	264 563,75
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	400 000,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>664 563,75</b>

Investissement	
Dépenses	251 436,35
Recettes	457 650,20
Résultat exercice	206 213,85
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	1 250 002,00
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>1 456 215,85</b>

<b>Total Fonctionnement + Investissement</b>	
Total dépenses	898 321,14
Total recettes	1 369 098,74
Résultat de l'exercice	470 777,60
Excédent antérieur reporté	<b>1 650 002,00</b>
<b>Total</b>	<b>2 120 779,60</b>

## Budget Lot du Rest -Hameau du Verger

Fonctionnement	
Dépenses	0
Recettes	0
Bilan exercice	0
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	237 220,67
Résultat de fonctionnement	237 220,67

Investissement	
Dépenses	0
Recettes	0
Bilan exercice	0
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	-43 473,60
Résultat d'investissement	-43 473,60

Total Fonctionnement + Investissement	
Total dépenses	0,00
Total recettes	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Excédent antérieur reporté	<b>193 747,07</b>
Total	193 747,07

Excédent de résultat	<b>193 747,07</b>
----------------------	-------------------

Après présentation des CFU 2023, Lénaïk Jourden, Maire de Trégourez quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur Philippe Ansquer invite l'assemblée à se prononcer sur les CFU de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Approuve en l'état les Comptes Financiers Uniques 2023 de la commune de Trégourez pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Lotissement du Rest « Hameau du Verger »

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023 en vue de leur transmission au juge.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour extrait certifié conforme

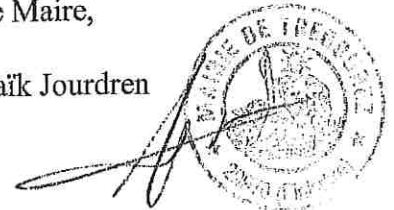
Le secrétariat

Armelle Evenat



Le Maire,

Lénaïk Jourden



**Transmis au représentant de l'Etat le : .....**

**Publié le : .....**

## Budget Assainissement

Fonctionnement	
Dépenses	58 379,13
Recettes	47 946,56
Résultat exercice	-10 432,57
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	2 699,65
Résultat de fonctionnement	<b>-7 732,92</b>

Investissement	
Dépenses	61 958,24
Recettes	219 302,96
Résultat exercice	157 344,72
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	9 885,03
Résultat d'investissement	<b>167 229,75</b>

Total Fonctionnement + Investissement	
Total dépenses	120 337,37
Total recettes	267 249,52
Résultat de l'exercice	146 912,15
Excédent antérieur reporté	<b>12 584,68</b>
Total	<b>159 496,83</b>

Reste à Réaliser	
Total reste à réaliser dépenses	0
Total reste à réaliser recettes	100 000
Résultat des restes à réaliser	<b>100 000</b>

Excédent de résultat	<b>259 469,83</b>
----------------------	-------------------

Restes à réaliser	
Total reste à réaliser dépenses	90 691,32
Total reste à réaliser recettes	231 569,50
Résultat restes à réaliser	140 878,18

Excédent de résultat reporté **2 261 657,78**

## Budget Eau

Fonctionnement	
Dépenses	136 251,98
Recettes	153 939,04
Résultat exercice	17 687,06
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	10 000,00
Résultat de fonctionnement	27 687,06

Investissement	
Dépenses	65 595,96
Recettes	213 254,08
Résultat exercice	147 658,12
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	48 990,30
Résultat d'investissement	196 648,42

Total Fonctionnement + Investissement	
Total dépenses	201 847,94
Total recettes	367 193,12
Résultat de l'exercice	165 345,18
Excédent antérieur reporté	58 990,30
Total	224 335,48

Restes à Réaliser	
Total reste à réaliser dépenses	1 682,40
Total reste à réaliser recettes	10 800,00
Résultat reste à réaliser	9 117,60

Excédent de résultat reporté **233 453,08**

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN  
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°200220242

DATE DE CONVOCATION : .....

15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourden.

DATE D'AFFICHAGE : .....

15 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

12

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Alain Guéguen qui a donné procuration à Philippe Ansquer

Christine Huiban, absente excusée

Christophe Philip, absent excusé

Bruno Quniou, absent excusé

Secrétaire élue : Armelle Evenat

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 : budget lotissement du Guip et Transport Scolaire**

**Il est à noter que l'assemblée doit aussi voter les comptes de gestion des budgets Transport scolaire et lotissement du Guip qui ont été dissous et dont les résultats excédentaires ont été transposés au budget principal. Les membres du Conseil municipal doivent constater que les comptes sont bien égaux à zéro et approuver la dissolution des comptes.**

Après avoir présenté au percepteur les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote : pour (12 voix), et :

- Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire : aucune opération constatée
- Statue sur l'exécution du budget et de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes : pas d'exécution budgétaire

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation particulière, ni réserve de sa part hormis qu'ils sont bien égaux à zéro du fait de leur dissolution.

- Approuve que les budgets Transport Scolaire et lotissement du Guip sont bien dissous

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat  
Armelle Evenat

Le Maire,  
Lénaïk Jourden



**Transmis au représentant de l'Etat le :** .....

**Publié le :** .....





Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 029-212902910-20240220-200220243BIS-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN  
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°200220243

DATE DE CONVOCATION : .....

15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 février à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : .....

15 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

11

Nombre de votants.

12

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Alain Guéguen qui a donné procuration à Philippe Ansquer

Christine Huiban, absente excusée

Christophe Philip, absent excusé

Bruno Quniou, absent excusé

Secrétaire élue : Armelle Evenat

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**

Madame Lénaïk Jourdren, Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des comptes administratifs de l'année 2023 afférents aux budgets annexes :

∞Transport scolaire,

∞ Lotissement du Guip,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les comptes administratifs des budgets annexes

Madame Lénaïk Jourdren, Maire, Présidente de la séance ne prend pas part au vote.

Philippe Ansquer, a été élu par l'assemblée délibérante pour présider la séance pendant ce vote.

Le détail des comptes administratifs est joint à la présente délibération : à noter que les comptes administratifs de ces budgets annexes sont égaux à zéro car ils ont été dissous.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat  
Armelle Evenat



Le Maire,  
Lénaïk Jourdren



Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le  
ID : 029-212902910-20240220-200220243BIS-DE

**Transmis au représentant de l'Etat le : .....**

**Publié le : .....**